



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE LA GESTION FISCALE

Sous-direction des missions foncières,
de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau du Cadastre – GF-3A

bureau.gf3a@dgi.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Sylviane ORTIZ

Mél. : sylviane.ortiz@dgi.finances.gouv.fr

Tél. : 01 53 18 09 10

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

DIRECTION DES OPÉRATIONS ET DES TERRITOIRES

Affaire suivie par Philippe GERBE

Mél. : philippe.gerbe@ign.fr

Tél. : 01 43 98 81 87

Référence : 2019/10/8827

Paris, le

NOTE POUR LES MINISTRES

Objet : Suites données au rapport de la mission IGF-CGEDD « Quel avenir pour la mission topographique du cadastre ? » (juin 2019) – Propositions d'orientations communes DGFIP-IGN.

À la demande des ministres, l'inspection générale des finances (IGF) et le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ont rendu le 25 juin dernier leur rapport sur l'avenir de la mission topographique du cadastre.

Leurs conclusions confirment qu'au regard des évolutions techniques et technologiques, la mission topographique du cadastre peut et doit s'adapter, tout en réaffirmant la cohérence et la complémentarité des deux autres fonctions, fiscale et foncière, exercées par la direction générale des finances publiques (DGFIP) dans ce domaine.

Dans ce cadre, il est proposé aux ministres d'engager un travail commun DGFIP-IGN d'approfondissement des recommandations sur les missions présentant des perspectives avérées d'optimisation et de modernisation des processus et de synergie évidente entre les deux institutions, à savoir, en priorité, la mise à jour et la représentation du bâti et la diffusion des données topographiques.

Par ailleurs, si l'analyse sur le projet commun de représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) est en grande partie partagée – ce projet visant à disposer d'un plan cadastral continu et mieux géoréférencé –, un juste milieu entre les propositions de l'IGF et du CGEDD pourrait consister à attendre la fin des travaux en cours sur les six départements engagés pour se prononcer sur le principe et l'éventuelle forme de la poursuite du projet mi 2021.

1. La recherche de synergies en matière de mise à jour et de représentation du bâti

Il existe actuellement une double mise à jour et représentation cartographique du bâti : celle du plan cadastral informatisé géré par la DGFIP, issue des travaux de lever de terrain des géomètres du cadastre¹, description officielle du bâti en France² et celle du Référentiel à grande échelle géré par l'IGN, issue de l'exploitation de prises de vues aériennes.

¹ Il est rappelé qu'en l'absence d'incidence fiscale de la représentation du bâti, la DGFIP a, depuis 2017, suspendu progressivement les travaux de lever du bâti et réorienté l'activité de ses géomètres sur la mise à jour du parcellaire et les travaux fiscaux au bénéfice de la fiabilisation des bases de fiscalité locale.

² En matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti, le plan cadastral est la donnée de référence (art. L. 127-10 du Code de l'environnement).

IGN

Il est donc proposé d'engager prioritairement un travail en commun afin d'étudier selon quels modalités et calendrier l'IGN se verrait confier l'entretien et la mise à jour de la représentation du bâti et mettre ainsi un terme à ce doublonnage.

Ce travail devra permettre d'identifier les évolutions méthodologiques, normatives et informatiques nécessaires en vue de satisfaire les exigences de qualité attendues par les usagers du plan.

La mise en place d'une plate-forme « collaborative », sous la responsabilité de l'IGN, qui permettrait à la DGFIP, tout comme à d'autres acteurs (collectivités locales, géomètres experts...), de contribuer à la saisie et la mise à jour du bâti à la faveur de l'exercice de leurs missions paraît, à ce jour, la piste à privilégier pour une efficacité collective maximale.

Pour ce faire, un groupe de travail commun serait prochainement installé, dont les conclusions opérationnelles seraient attendues au plus tard fin 2020.

2. L'optimisation des canaux de diffusion des données topographiques

Les données du plan cadastral sont aujourd'hui diffusées par la DGFIP (cadastre.gouv.fr), la DINUM (data.gouv.fr) et par l'IGN pour les données correspondant à la composante parcellaire du RGE (geoportail.gouv.fr).

Une réflexion commune, dont les conclusions seraient à produire pour le premier semestre 2020, sera également engagée sur ce point par le groupe de travail évoqué ci-avant, en vue d'examiner les modalités selon lesquelles la diffusion du plan cadastral relèverait désormais de l'IGN. Il s'agira d'expertiser la façon d'assurer la meilleure couverture des besoins des différents usagers professionnels et grand public, selon un vecteur de diffusion si possible unique.

3. La poursuite du projet RPCU en vue d'une évaluation mi-2021

Destinée à obtenir un plan continu et mieux géoréférencé des 600 000 feuilles de plan existantes, la RPCU répond aux principales attentes des opérateurs de réseaux pour la représentation de leurs infrastructures, des services d'urbanisme des collectivités territoriales (pour les plans locaux d'urbanisme intercommunaux), de l'IGN (pour le référentiel à grande échelle) et de la DGFIP pour faciliter la détection du bâti à fiscaliser à partir des prises de vues aériennes (projet Foncier innovant).

Il est proposé de se prononcer sur l'arrêt ou la poursuite du projet à l'issue des travaux en cours dans les six départements de pré-généralisation. En 2020, les traitements seraient engagés sur un unique nouveau département³ pour tester la nouvelle version de l'outil de production, en cours de développement et destiné à améliorer la productivité. Il serait ainsi possible mi-2021 de réaliser un bilan sur la production de départements entiers et statuer sur la capacité collective à mener le chantier ou à l'arrêter dans sa forme actuelle. L'amélioration globale de la géométrie du plan cadastral permettant un usage conjoint avec tout type de données à grande échelle reste, par ailleurs, un objectif à atteindre à terme.

Si ces propositions agréent aux ministres, le groupe de travail évoqué pourrait être mis en place dès janvier prochain. Au-delà, les travaux du groupe de travail pourront s'inscrire dans une cible plus ambitieuse encore d'un système d'information partagé commun (IGN – collectivités locales – Ordre des géomètres-experts – DGFIP) portant sur les données d'urbanisme, foncières et topographiques permettant de mieux valoriser et mutualiser les données et d'éviter les échanges d'informations complexes et coûteux.

Un projet de lettre d'orientations établi sur ces bases est joint en annexe.

Daniel BURSAUX

Bursaux
Le directeur général de l'institut national
de l'information géographique et forestière
(IGN)



Jérôme FOURNEL
Directeur général des finances publiques

³ Le choix pourrait se porter sur la Seine-Saint-Denis (originellement au nombre des départements de pré-généralisation, la formation RPCU y a déjà été dispensée) ou le Morbihan (qui présente l'avantage d'être limitrophe de deux départements déjà traités en vue de fiabiliser la continuité supra-départementale).